



SOLIDAIRES UNITAIRES DEMOCRATIQUES

Sud
Rail LIMOGES



Mail : limoges.sud.rail@gmail.com Site : www.sudrail-limoges.fr Facebook : Sud-Rail Limoges

NON A LA RÉGRESSION SOCIALE

Après le dynamitage du Code du travail, ce fut au tour de deux conquêtes sociales chères aux salariés les 35 heures et la retraite à 60 ANS que le pouvoir s'échine à éradiquer. Son objectif : faire travailler plus et plus longtemps. Tous les moyens sont mis pour y arriver. Des contrats et du pognon pour les cabinets de conseils !

Pour réformer la durée journalière du travail (les 35 H), la méthode de contournement a été utilisée : pas d'attaque frontale, seulement une addition de mesures comme la revalorisation du SMIC très en dessous de l'inflation, l'exonération de charge sociale patronales jusqu'à 2,4 SMIC limitant les salaires des personnels hautement qualifiés, des salaires d'embauches dans un bon nombre de conventions collectives en dessous du SMIC et surtout aucune revalorisation de la grille des salaires. Et le remède miracle pour avoir une feuille de paye présentable : les HEURES SUPPLÉMENTAIRES avec la défiscalisation de celle-ci ! Mesures qui permettent aux entreprises de dépasser les 35 heures et surtout de moins embaucher !

6 REFORMES DES RETRAITES EN 30 ANS

Et maintenant le pouvoir s'attaque de manière frontale à la retraite. La précédente réforme n'est pas achevée qu'en voici une autre. L'opposition à cette réforme fédère, TOUTES LES ORGANISATIONS SYNDICALES, BON NOMBRE D'ASSOCIATIONS, TOUTES LES TRANCHES D'ÂGES des plus jeunes au plus âgées et en plus est MAJORITAIRE DANS L'OPINION PUBLIQUE.

NON A CETTE REFORME INJUSTE SOCIALEMENT ET INUTILE ÉCONOMIQUEMENT

Examinons les boni-MENT-s du pouvoir

Cette réforme serait légitime parce qu'incluse dans le programme présidentiel de MACRON et à ce titre validée par son élection. C'est oublier que **cette élection s'est faite avant tout sur un rejet de la candidate RN** et non pas sur le programme du candidat Macron. L'élection législative qui a suivi n'a pas donné de majorité absolue à la macronie. Depuis, 10 projets de lois présentés par le gouvernement sont passés en force avec le 49.3.

Cette réforme serait selon le gouvernement « une réforme de justice, équilibrée et de progrès ». Elle est conforme à l'idéologie macronienne : le libéralisme, la loi du marché appliquée à tout, « un pognon de dingue » pour la finance et les nantis, « la sobriété » et le STO pour les futurs retraités, les chômeurs et les bénéficiaires du RSA, la misère pour les exclus, qu'ils soient retraités, salariés précaires, à temps partiels imposés, chômeurs en fin de droit, étudiants...

Au fil des ans, nous assistons à la financiarisation de notre régime social. De plus, la loi de finance a retiré tout pouvoir aux salariés. La décision est déportée au plus haut niveau de l'état. La négociation n'existe plus, on « consulte » ... cause toujours... et même circulez il n'y a rien à revoir !



À 60 ans max/37,5 années de cotisations/pas en dessous du SMIC

1- RÉFORME APRÈS RÉFORME, TOUS LES PARAMÈTRES SONT TOUCHÉS, une accumulation d'injustices

- **Le recul de l'âge légal de départ en retraite** claironné à 64 ans (à raison de 4 mois par an jusqu'en 2031) mais en réalité avec le critère des 43 années de cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein, ce sera entre 64 et 67 ans pour beaucoup.
- **Le mode de calcul du montant de la pension** déjà modifié par de précédentes réformes : après la tentative de retraite par points, c'est le changement mode de calcul du montant des retraites en faisant la moyenne sur X meilleures années, puis X dernières années puis sur toute la carrière sur la totalité de la carrière. C'est la baisse généralisée des pensions qui une fois de plus lèse les plus précaires, les carrières hachées, intérim, succession CDD, chômage, maternité, ceux arrivés plus tard dans le monde du travail du fait des études mais aussi ceux qui ont commencé au bas de l'échelle et par la formation continue ont progressé tout au long de la carrière...
- **Le minimum de pension** : pour les manants au parcours professionnel haché n'ayant pas suffisamment d'annuités de cotisations **rideau pour le minimum de pension à 1200€ bruts**, Il faudra avoir 43 ans de cotisations.
- **RAPPEL** : le minimum de retraite à 85% du SMIC à 1200€ BRUTS soit quelques € avoisinent le seuil de pauvreté brandi en faire valoir de la réforme **était déjà prévu et voté par la loi de 2003 et il n'a jamais appliqué** par les différents gouvernements dont ceux du président des riches ! Cela concerne 6 millions de retraités dont une majorité de femmes. Petite remarque le pouvoir donne des chiffres BRUTS pour les retraites, salaires, indemnités de chômage au lieu du NET perçu par les intéressés pour faire croire à l'opulence et à la générosité des mesures prises !

2- Les comiques troupiers du gouvernement se relaient dans les médias débitant, tel des Pinocchio, leur plan de communication

« Déficit ... une réforme nécessaire, une réforme de justice, une réforme de progrès ... Laisser s'accumuler les déficits serait irresponsable »

Le rapport du COR n'est pas si alarmiste, évalue le déficit à 1 milliard d'€ ... dans 10 ans !

Selon le gouvernement, **la réforme permettrait de dégager 8 milliards d'€ par an en 2027.**

Le gouvernement nous prend pour des billes : vous avez dit déficit ? Les exonérations de cotisations sociales patronales ont coûté à la SÉCU 108M€ en 2017, 157 Milliards d'€ en 2021 dont 17 MILLIARDS d'€ à la caisse des retraites.

Les caisses de la Sécu sont devenues la variable d'ajustement du budget de l'état. Les aides aux entreprises (exonérations jusqu'à 2,4 SMIC et autres, sans aucune obligation des résultats en matière d'emplois) sont financées sur le compte de la Sécu, puis vient le cycle : DÉFICIT => REFORME.

DU POQUON IL Y EN A !!

La plus grande partie des aides aux entreprises se retrouve dans les dividendes records servis aux actionnaires chiffrés à **80 Milliards d'€.**

La fraude et l'évasion fiscale des plus riches et des entreprises est évaluée **entre 80 et 100 Milliards d'€.**

Un tiers du budget de l'état est consacré aux aides aux entreprises.

Les supers profits liés à la crise de l'énergie se chiffrent à environ 20 Milliards d'€ depuis l'été dernier.



N'y a-t-il pas là de quoi compenser la baisse du nombre d'actifs cotisants en taxant les richesses produites par le travail ?

OUI, NOUS REVENDIQUONS LE PARTAGE DES RICHESSES PRODUITES PAR LE TRAVAIL

L'ONG OXFLAM France, dans son rapport annuel préconise de taxer les profits des grandes fortunes.

RAPPEL : les cotisations sociales y compris la part patronale appartiennent aux salariés : on l'appelait le salaire différé aujourd'hui, le gouvernement en dispose à sa guise !

Toutes les richesses produites par le travail doivent participer au financement des retraites : c'est le cas des dividendes... Si le gouvernement choisit d'aider les entreprises ce doit être sur le budget de l'état pas sur celui de la SÉCU !

3- Infuser la division entre générations pour passer son projet

En présentant les retraités comme des nantis, des égoïstes vivant aux crochets des jeunes générations et en véhiculant la notion de solidarité unidirectionnelle, dans le sens descendant uniquement, le gouvernement veut diviser. Ce discours est amplifié par certains médias dont les propriétaires sont parmi des plus riches du pays. MAIS... **5,7 millions de retraité(e)s perçoivent moins de 1000€ par mois, et les 3/4 sont des femmes.**

Les retraités jouent un rôle social irremplaçable :

- **Le bénévolat au sein d'associations caritatives, sportives, culturelles...** C'est vital pour ces associations déjà en manque de bénévoles avec l'augmentation des bénéficiaires suite à l'augmentation de la précarité, l'augmentation des frais de fonctionnements et surtout **la suppression des emplois aidés**;
- **L'investissement dans la gestion des villes pour environ 63% des maires, 37,3% des conseillers municipaux, 27,5 % des conseillers régionaux et territoriaux, 41,2% des conseillers départementaux et 55,8 % des communautaires**
- **La solidarité familiale et l'aide indispensable aux enfants petits enfants:** aide financière (chiffrée à 50M€ en 2017), garde des petits enfants...

Les retraités ont cotisé pendant leur activité professionnelle pour acquérir un droit à la retraite.

Leurs cotisations ont servi à payer les retraites de leurs aînés, **c'est le principe de RETRAITE par RÉPARTITION** auquel nous tenons.

Les retraités ne sont pas les parasites que décrivent certains détracteurs libéraux, ils continuent à participer à la solidarité nationale au travers de leurs impôts sur les revenus, TVA, CSG, CRDS....

Depuis des années, **les retraités subissent la baisse de leur pouvoir d'achat.** La « revalorisation » annoncée cette année est largement inférieure à l'inflation. La pension moyenne baisse. Cette diminution s'accélère depuis 2013.

Il faut noter que tout retraité (par nécessité ou convenance personnelle) peut reprendre une activité salariée. Repousser l'âge de départ ne changera rien pour eux.

4- Le recul de l'âge de départ en retraite augmente les inégalités

Avec le projet gouvernemental : BOULOT→RETRAITE->EHPAD ou BOULOT-> CIMETIÈRE

C'est **la tranche d'âge des plus de 50 ans qui compte la plus forte proportion de chômeurs.**

- **Aucune mesure incitative n'est prévue pour améliorer cette situation si ce n'est un hochet : la création d'un index !** Quand on ne veut pas régler une demande forte, on crée une commission ad hoc, là c'est un index bidon ! Là encore notre président des très riches est bien le roi de l'esquive ! Et en plus on envisage même des exonérations de cotisations sociales patronales pour ce retour à l'emploi !
- **Reculer l'âge de départ en retraite ne créera pas d'avantage d'emplois, au contraire, mais diminuera l'accès des jeunes à l'emploi** et provoquera avec des travailleurs vieillissants un déplacement de prestations vers les caisses d'assurance maladie, de chômage...

25% des salariés sont décédés avant d'arriver à la retraite.

L'espérance de vie en bonne santé a légèrement évolué (sources INSEE) mais reste inférieure à la moyenne européenne :

- **2016** : hommes 62,7 ans ; femmes : 64,1 ans.
- **2020** : hommes 64,4 ans ; femmes : 65,9 ans

Mais l'écart entre les différentes catégories révèle de grandes disparités par exemple 6 ans d'espérance de vie séparent les ouvriers des cadres

Le départ à 64 ans ne changera rien pour ceux et celles qui terminent leurs études à 23 ans, ils devront travailler 43 ans et donc partir à 66 ans ...donc aucune cotisation supplémentaire pour les caisses de retraite



OUI, NOUS REVENDIQUONS LE PARTAGE DES RICHESSES PRODUITES PAR LE TRAVAIL

L'ONG OXFLAM France, dans son rapport annuel préconise de taxer les profits des grandes fortunes.

RAPPEL : les cotisations sociales y compris la part patronale appartiennent aux salariés : on l'appelait le salaire différé aujourd'hui, le gouvernement en dispose à sa guise !

Pour les chômeurs âgés de 62 ans ce sera 2 ans de plus de galère, surtout pour les 21% de chômeurs de plus de 55 ans qui sont au RSA.

5-Pénibilité : le tango du CPPP devenu CPP

Avec la réforme du code du travail **ordonnance de sept 2017, le CPPP devient CPP** Compte Professionnel de Prévention.

Le mot PÉNIBILITÉ disparaît et **sur les 10 critères du Compte de Pénibilité, 4 sont supprimés** : port de charges, positions inconfortables, vibrations, produits chimiques nocifs. **Ces 4 critères correspondent à + de 80 % des accidents du travail.**

Une loi les supprime puis une autre les remet pour ADOUCIR les régressions de cette réforme. Ajoutons un 5° les horaires décalés pour une véritable reconnaissance de la pénibilité avec départ anticipé, pas une usine à gaz supplémentaire difficilement réalisable vu la pénurie de médecins du travail ET LA SUPPRESSIONS DES CHSCT.

6- SUPPRESSION DES RÉGIMES PARTICULIERS ? LE LEURRE DE LA « CLAUSE DU GRAND PÈRE »

Le projet de loi prévoit la disparition de 4 autres régimes particuliers. Il existe 37 régimes de retraites dont 15 régimes particuliers. Avec cette « réforme juste », **seuls des régimes particuliers DE SALARIÉ-E-S sont supprimés dès le 1^{er} septembre 2023**, RATP, Électriciens Gaziers, Banque de France, Clercs de notaires !

La précédente réforme supprimait le régime particulier des cheminots pour les nouveaux embauchés. Elle créait **la clause du grand père** pour les cheminots embauchés avant la loi. Promesse de politicien = rien ne garantit son maintien une énième réforme peut l'annuler « les promesses n'engagent que ceux qui y croient ».

----- Nous exigeons l'ABANDON DU PROJET DE LOI -----

- Supprimons les exonérations de cotisations sociales patronales (17 Milliards de pertes pour les seules retraites)
- L'augmentation des cotisations patronales : 0,8% rapporterait 12 Milliards d'€ en 2027
- Mettons en place une cotisation sociale des dividendes (en 2022 les entreprises du CAC40 ont distribué 80 M€ aux actionnaires)
- Réalisons l'égalité salariale Femmes/hommes
- Arrêt du hold-up sur le FRR (Fond de Réserve des Retraites)
- Taxons les superprofits des entreprises sur la crise de l'énergie, c'est autour de 20 M€ depuis l'été dernier
- LA RETRAITE A TAUX PLEIN A 60 ANS AVEC 37,5 ANS DE COTISATIONS pour le régime général
- Pour une véritable reconnaissance de la pénibilité dans tous les corps de métiers avec un véritable départ anticipé
- Un véritable minimum de pension au SMIC
- Une revalorisation du SMIC à 2000€

IL EST TEMPS DE PARTAGER LES RICHESSES PRODUITES PAR LE TRAVAIL PAS DE NOUS FAIRE TRAVAILLER D'AVANTAGE

